



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

### **CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue à huis clos le 5 mai 2020 à 16 heures par visioconférence via la plateforme ZOOM et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 13 heures

La séance s'est tenue à huis clos considérant les recommandations émises par le gouvernement du Québec en lien avec le covid-19.

#### **ORDRE DU JOUR**

Ouverture de la séance : présences

- 1.0** Renonciation à l'avis de convocation
- 2.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0** Emprunt temporaire – Réfection rue Labrie/ Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 4.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 5.0** Clôture de la séance

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'ouverture de la séance est faite à 13 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

**N° 20-05-082**

#### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Lise Poitras  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

de renoncer à cet avis de convocation pour la réunion extraordinaire du mardi 5 mai 2020.

**N° 20-05-083**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;



**EMPRUNT TEMPORAIRE – RÉFECTION RUE LABRIE/ PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**  
IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise un emprunt temporaire au montant de 884 735 \$ (huit cent quatre-vingt-quatre mille sept cent trente-cinq dollars) qui sera remboursé à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 pour les travaux de réfection complète de la rue Labrie.

QUE madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis pour cet emprunt.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 13 h 15 l'ordre du jour étant épuisé :  
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Claudine Roussel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**DE LEVER** la présente séance.

Présence des citoyens : 0

  
\_\_\_\_\_  
André Desrosiers,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Andrée Lessard,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*